

Observations sur les moyens à mettre en œuvre pour la SFEC (p86-100)

Nous partageons certains des enjeux mais surement pas la hiérarchie présentée dans ce chapitre et encore moins certaines hypothèses (p86) qui sont des à priori non fondés et non démontrés de façon rationnelle, en contradiction d'ailleurs avec les objectifs d'approche scientifique « affichée » en début de document.

Il n'est pas acceptable de ne trouver qu'en page 90 après trop d'affirmations non documentées les enjeux de planification territoriale et résumer en dernière page avec un seul alinéa la question de la planification territoriale des énergies renouvelables alors que c'est le défaut majeur de la situation énergétique construite en France depuis des décennies. C'est probablement la solution à la fois à la décarbonation, à l'indépendance et à la sécurité d'approvisionnement énergétique.

Il n'est pas acceptable d'affirmer le besoin massif d'augmentation des besoins électriques sans avoir analysé au préalable (effectivement ce n'est pas la compétence de RTE..) le potentiel des énergies non électriques et notamment la récupération de la chaleur fatale des réacteurs nucléaires (près de 1000 TWh par an) alors que beaucoup d'entre eux sont situés près de sites industriels utilisant la chaleur dans leur process (la chaleur représente 49% des consommations énergétiques de la France.

Il n'est pas acceptable d'affirmer « à priori » la non disponibilité des vecteurs énergétiques liés à la biomasse , alors que pour les seules céréales (67 millions de Tonnes par an) seules 10% sont consacrées à l'alimentation humaine et 14% à l'alimentation animale et que 53% sont exportées hors de France et que la limitation à 15% des CIVE est clairement une limite politique et idéologique et non rationnelle, come cela a pu être rappelé le 5 juillet lors de l'audition à l'Assemblée nationale des 14 experts d'ETNEF par MM. Antoine Armand et Raphael Schellenberger. Cette limite devrait être d'autant plus modifiée que les CIVE pourraient d'une part contribuer à une meilleure couverture des sols face au stress hydrique des évolutions climatiques, améliorer la rotation des sols avec leur contribution à la fixation du carbone, fournir des revenus stables aux agriculteurs avec un engagement de partage de la valeur défini dans les conditions d'appel à manifestation d'intérêt pour des méthaniseurs industriels défini par la puissance publique (ex : Départements, GRDF, VNF, SNCF) en lien avec les organisations agricoles (FNSEA, JA) et avec les collectivités territoriales (choix des sites)

Les commentaires suivants sont spécifiques à certaines affirmations ou sur la qualité de la structuration du document :

Section 5b : Mobiliser la Biomasse (p86-89)

L'absence de structuration de ce chapitre avec une divagation littéraire au lieu de partir de données rationnelles et scientifiques en fait l'un des points faibles majeurs de cette proposition de PPE sans compter les contradictions majeures qui auraient été facilement évitées avec une simple analyse SWOT ou comparative,...Mais avec une vision globale qui fait cruellement défaut dans ce document :

- a) **La répétition permanente (plusieurs fois par page) sur la disponibilité de biomasse sans faire un bilan de l'existant et du potentiel suivant plusieurs scénarios avec différentes solutions d'usage ...** traduit à la fois l'absence de rationalité de ces affirmations, la faiblesse du raisonnement et l'idée que la répétition entraîne la vérité et la conviction du lecteur...;
- b) L'absence de distinction et de quantification entre les 3 usages : Bois énergie, Biogaz , Biocarburants et E-fuels à la fois pour **le sourcing de la biomasse et les solutions alternatives ne permet pas d'effectuer une hiérarchisation correcte des usages contrairement à ce qui est indiqué dans les tableaux des pages 88 et 89.** Voir exemples ci-dessous :
 1. La priorité pour l'alimentation humaine et animale est évidente mais on oublie de mentionner que ce n'est que 24% des céréales et sûrement pas de la biomasse bois et végétale à vocation non alimentaire ;
 2. Le puits de carbone ne concerne pas que les bois mais aussi les autres productions végétales et doit être considéré dans le cycle global de maturité des massifs forestiers et pas comme un blocage en soi. La question essentielle

3. Affirmer, sans comparaison et scénario alternatif, que la biomasse doit être d'abord ciblée vers les industries qui ont besoin de chaleur alors que d'autres vecteurs énergétiques existent (chaleur fatale – voir ci-dessus, H2,..) est surprenant quand on connaît le rendement de telles installations ;
4. Mentionner qu'il n'y a pas d'alternatives à la biomasse sur les réseaux de chaleur est invraisemblable lorsque l'AFPG mentionne un potentiel de 100 TWh pour la géothermie de surface et de 50 TWh pour la géothermie profonde (Journée Grand Est de la géothermie le 5 décembre 2023 à Reims) et que le potentiel des pompes à chaleur industrielles eau/eau sur les fleuves et rivières n'a pas été exploré et contribuerait de plus au bon état écologique de l'eau durant les périodes chaudes.
5. L'électrification des consommations énergétique de l'agriculture relève au mieux du dogme idéologique . Il convient cependant de noter que cet usage (utilisation interne à la ferme de produits non commercialisés) représente environ 11% des céréales.
6. Les engins lourds de chantier représentent **un petit enjeu des consommations fossiles en comparaison des Poids lourds routiers non cités de façon très surprenante dans ce tableau avec près de 50% des consommations !!!!**, et peuvent utiliser les biocarburants, mais aussi le biogaz, les e-fuels et l'H2 (comparaison des besoins à faire..) .Il est utile de rappeler que la consommation de produits pétroliers qui a culminé en France à 105 millions de Tonnes en 1980 est en baisse constante depuis 2000 (89 millions Tonnes) pour atteindre 66 millions de Tonnes en 2022 (hors chute à 61 Millions Tonnes en 2020 durant la crise sanitaire). La décarbonation du transport routier a commencé depuis près de 40 ans....
7. Pour l'aviation qui ne représente que 8% des consommations pétrolières,, le signal prix du coût du fuel n'est pas significatif ... quand on voit la performance des compagnies low cost par rapport aux compagnies nationales. Il est totalement illusoire d'envisager une réduction du trafic de cette façon comme de vouloir contraindre la consommation énergétique...il serait plus utile que le train à grande vitesse soit plus performant, disponible et moins cher pour des distances de 200 à 800 km, car on a le réseau, mais on manque de rames et de sillons disponibles (notamment avec des trajets tôt, tard en soirée ou de nuit) !!!
8. La question des batteries pour PL qui est sans doute le 1^{er} enjeu stratégique de décarbonation du transport est totalement absente des stratégies de Gigafactories centrée sur une cible illusoire du nombre de voitures électriques et surtout la capacité des constructeurs européens à résister à l'avance technologique et économique de l'industrie chinoise lorsqu'elle commencera à assembler ses véhicules dans les Pays de l'Est européen.
9. Il semble que ce commentaire sur l'électrification à outrance du parc VL (18 millions de véhicules) ne prend pas en compte l'expression unanime des français lors de l'enquête Ipsos de juin 2023 sur leur choix Full hybride (70%) par apport à électrique(30%) qui ne nécessite pas de puissance électrique supplémentaire, ni de bornes de recharge mais des batteries de capacité moyenne. Cette position devrait donner une autre direction aux équilibres énergétiques car elle permet de décarboner via les biocarburants et les e-fuels. Sans mettre une pression additionnelle sur les besoins électriques qui doivent être réservés aux usages ou les autres énergies ne sont pas adaptées et non l'inverse proposé dans la PPE.
10. Les commentaires sur la cuisson au biogaz , le chauffage au bois et les centrales électriques en bois energies sont anecdotiques car il y a bien sûr des alternatives.

Il sera intéressant de voir l'évolution et la rationalité des raisonnements de la SNBC.

C . Mobilisation des territoires dans la planification énergétique (p90-91)

L'intention du législateur lors de la CMP de janvier 2023 en confiant aux communes et non aux intercommunalités la responsabilité de définir leur plan de développement énergétique est fondamentale et est totalement oubliée/masquée dans cette section (on parle des collectivités territoriales !!) car il s'agit de la **question de l'acceptabilité des citoyens, et notamment des habitants des communes rurales** qui a fait l'objet de nombreux rapport dont celui du CESE.

L'industrialisation des territoires ruraux par l'éolien terrestre et le solaire photovoltaïque plein champ en zone agricole avec de plus une captation de l'essentiel de la valeur par 1 ou 2 propriétaires fonciers est de plus en plus insupportable par nos concitoyens et représente un risque social significatif.... abordé par le SGPE mais totalement oublié dans la PPE.

Ce risque sera de plus en plus insupportable quand ils prendront conscience des impacts sur le coût de l'électricité et de l'inutilité d'augmenter les capacités actuelles en EnRi si on ne règle pas la question du stockage , car aujourd'hui le solaire en fonctionnement assure bien la pointe de 12h entre avril et octobre (quasiment inutile l'hiver) qui n'augmentera que de façon marginale et l'éolien a besoin des centrales à gaz quand il n'y a pas de vent et si il fait froid...

et est exporté majoritairement en Allemagne quand il y a du vent (voir 3 dernières semaines de décembre avec un niveau élevé de consommation et un vent très soutenu par rapport aux moyennes annuelles)

Ceci explique l'acharnement des promoteurs allemands à vendre leur technologie en France, de plus avec une présidence du syndicat français par une directrice allemande de chez Nordex...)



En réalité l'outil industriel énergétique français actuel est bien dimensionné puisque l'on exporte quand il y a du vent et donc n'a pas besoin de plus d'éoliennes ni de solaire. La panne actuelle du champ de Saint-Nazaire depuis le 1^{er} décembre en est la démonstration par l'absurde puisque l'équivalent de la totalité de sa production aurait été exportée..... autant oublier tout de suite les extensions envisagées et démesurées de 45 GW (presque la puissance installée du parc nucléaire français.. pour l'exporter en Allemagne !!) et surtout s'assurer que les champs attribués et en construction fonctionnent correctement et dans la durée et que des solutions de stockage (sujet cruellement absent de la PPE !!!) y soient rapidement développées (embryon à St Nazaire) pour que l'investissement réalisé ne soit pas inutile et contribue à réduire les consommations de gaz majoritairement industrielles (pas de consommation le week-end)

Les belles paroles sur l'Etat facilitateur se heurtent à la réalité du terrain où la quasi-totalité des maires ruraux peu impliqués dans la préparation des PCAET n'ont pas été préparés à cette nouvelle mission, pourtant importante et stratégique.

Ils sont de plus en plus confrontés au réveil des tensions entre bénéficiaires privés des EnRi (promoteurs et quelques propriétaires fonciers) et l'ensemble des dizaines de milliers d'habitants qui n'y verront que le sacrifice de leurs biens individuels, de leur cadre de vie quand ils découvriront l'inutilité de ces sacrifices pour la transition énergétique.....

Si l'information est complète et pas uniquement le point de vue des promoteurs, leur est délivrée au préalable, il faut ensuite une concertation et consultation sincère avec les dossiers complets d'information des projets envisagés comme prévu dans la loi APER.

Malheureusement les données finales du portail IGN/Cerema n'ont été disponibles que le 11 décembre 2023 alors que le gouvernement demandait aux communes de répondre pour le 31 décembre 2023 (moins de 3 semaines) alors que la loi APER prévoit 6 mois !!!!

Le commentaire sur le travail préparatoire des SRADDET sur la base de la PPE 2 (obsolète car elle prévoyait l'arrêt de nombreuses tranches nucléaires) ne peut qu'ajouter à la confusion.

Les résultats et proposition des 6 groupes de travail mis en place en avril 2023 et transmis au gouvernement le 12 septembre 2023 n'ont fait à ce jour l'objet d'aucune communication auprès des maires et l'on comprend mal comment ils pourraient être utiles pour leur délibérations...

Il semble nécessaire de remettre en place rapidement au début de l'année 2024 un calendrier réaliste de ces consultations, de celles de Comités régionaux de l'énergie et de la préparation de la LPEC pour que les citoyens et les élus aient d'une part la conviction que le travail qui leur est demandé est utile et n'ai pas l'impression d'une navigation à vue ce qui est leur ressenti depuis l'été.

D. Développer des filières industrielles (p92-93)

Il s'agit d'un objectif stratégique qui aurait dû être le tout premier pour s'assurer que les objectifs soient réalistes et réalisables et non l'inverse dans la PPE : on pose des objectifs a priori et après on se demande si on sait faire....plutôt que de se poser des questions philosophiques sur le bouclage de la biomasse ;

L'autre point stratégique pour avoir une PPE opérationnelle est de se poser la question de l'emploi qui n'arrive qu'en page 95 !!! alors que c'est la base de toute activité industrielle. On a vraiment l'impression que ce document a été rédigé par des personnes en dehors de toute réalité économique et industrielle ;

Enfin et le plus étonnant c'est que dans ces 2 chapitres pas un mot n'est mentionné sur la reconstruction de l'industrie nucléaire alors que c'est 65% de notre mix électrique , la base la plus importante des lois d'accélération (pas pour les ZAPER..) et aussi notre production la plus décarbonée (avec la Suède) de tous les pays européens qui doit être renouvelé par les nouveaux réacteurs EPR2....c'est aussi surprenant que l'absence de proposition sur les PL qui représentent avec les engins agricoles et le matériel de TP près de 50% de la consommation d'énergie fossile ;

Enfin toutes les propositions et conclusions de cette section sont oncentrées exclusivement sur les EnRi qui ne représentent que 14% des énergies renouvelables et moins de 3% des besoins énergétiques de la France !!!!! IL y a visiblement une erreur stratégique majeure d'orientation dans ce document.....

De plus les gisements les plus importants (150 TWh pour la géothermie), plus de 150 TWh pour les PAC Air/Eau et Air/Air pour remplacer respectivement les chaudières Fuel et Gaz, et les radiateurs électriques , ainsi que les méthaniseurs (140 TWh) sont totalement absents des recommandations de la PPE.

Ce sont ces énergies qui, avec le nucléaire, doivent être la base de la réindustrialisation et de l'indépendance énergétique de la France.

Avec un texte jargonique incompréhensible et des recommandations « lunaires » sur des *« pactes avec l'industrie solaire et l'industrie de l'éolien en mer »* nous demandons de remettre un peu de logique et de rationalité dans le raisonnement actuel ... sur lequel on est en droit de s'interroger à la fois sur l'origine et sur les mobiles de ces propositions qui ont très peu de chance de relever de l'intérêt général et encore moins de la raison impérieuse d'intérêt public majeur .

E Disposer des compétences (p95-97)

Plutôt qu'un texte général de portée philosophique, il **serait plus utile de disposer d'un tableau simple filière par filière indiquant l'état actuel des emplois, les besoins en 2035 et en 2050 et d'expliquer les actions engagées par l'Etat, les Régions et les filières industrielles dans le cadre du Conseil national de l'Industrie notamment sur la Chaleur et le nucléaire axes majeurs de travail avec l'H2 du Comité stratégique de filières « Nouveaux systèmes énergétiques »** . La philosophie, la communication et l'idéologie politique ne sont pas de bon conseil pour tracer une politique énergétique sérieuse et constante dans la durée.

L'emploi des Français est un sujet sérieux et ne mérite pas d'être traité de la sorte

F Mobiliser les capacités d'investissement public et privé (p97-99)

La question de mobiliser les financements est certes importante (cf observations sur le nouveau programme nucléaire) mais le mécanisme de déclenchement des investissements est encore plus important et il semble **que l'exploration du levier de la commande publique (décidée de fait pour le nucléaire avec la renationalisation d'EDF) mériterait des approfondissement notamment sur les 3 énergies citées précédemment : Géothermie, Pompes à chaleur, Méthaniseurs.**

G Assurer la soutenabilité et la durabilité de la politique énergétique

Encore une fois ce chapitre traite quelques sujets collatéraux de la politique énergétique mais n'identifie pas clairement ce qui en fera sa force et sa résilience :

- a) Une co-construction entre l'Etat et les collectivités territoriales, notamment les Régions (Industrie et Energie) et les départements (Emplois et territorialisation des solutions) ;

- b) Une visibilité long terme construite et une trajectoire progressive expliquée aux Français qui y sont sensibilisés et intéressés depuis 2020 ;
- c) Un reporting régulier et précis au Parlement